

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom Commercial du Produit:
BE-6 EH

Date de révision :
21-janv.-2021

Numéro de révision:
1

1. IDENTIFICATION/PREPARATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom Commercial du Produit:

BE-6 EH

Synonymes

Aucun(e)

Famille chimique

Mélange

Code d'identification interne

HB000004

Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation

Application

Biocide (Unregistered) For use only in jurisdictions that do not require oilfield biocide registration

Utilisations déconseillées

Utilisation par les consommateurs

Nom et les coordonnées du fabricant

Fabricant/fournisseur

Halliburton Energy Services

14th Floor, CitiBank Tower, Al-Qutayat Street

Dubai, UAE

Telephone Number : +971 43036666

Informations supplémentaires

Préparée par

Conformité chimique

Téléphone : 1-580-251-4335

e-mail: fdunexchem@halliburton.com

Numéro d'appel d'urgence

1-760-476-3962

Code d'accès de l'intervention en cas d'incident généralisé : 334305

Numéro de contrat : 14012

2. Identification des dangers

Système de classification

This SDS was prepared in accordance with United Nations "Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (GHS)" and its revisions.

Classification

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4 - H302
Toxicité aiguë - cutanée	Catégorie 4 - H312
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 - H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - (exposition unique)	Catégorie 3 - H335
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - H400

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - H411
------------------------------	--------------------

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H228 - Matière solide inflammable

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence**Prévention**

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON et un médecin en cas de malaise.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

Stockage

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P405 - Garder sous clef

Élimination

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

Contient**Substances**

2-bromo-2-nitro-1,3-propanediol

Numéro CAS

52-51-7

Informations supplémentaires

Aucun(e) connu(e)

3. Composition/informations sur les composants

Substances	Numéro CAS	Pourcentage (%)	SGH Classification
2-bromo-2-nitro-1,3-propanediol	52-51-7	60 - 100%	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1 (H314) Eye Corr. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Sol. 2 (H228)

4. Premiers secours

Premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. En cas d'irritation ou de difficulté respiratoire, consulter un médecin.

Peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon pendant au moins 30 minutes et retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS provoquer le vomissement. Ne rien administrer par voie orale.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sérieusement irritant pour les yeux avec danger de lésions oculaires Grave irritation de la peau avec destruction des tissus dermiques Peut irriter les voies respiratoires Nocif en cas d'ingestion Nocif par contact cutané

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau, neige carbonique, mousse, poudre chimique.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e) connu(e)

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition dans le feu peut produire des gaz toxiques.

Toute action de protection spéciale pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter des vêtements protecteurs ainsi qu'un appareil respiratoire autonome

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez des égouts entrants, des voies d'eau ou des basses zones.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à la pelle et éliminer. Rincer l'endroit à l'eau.

Informations supplémentaires

Voir Rubrique 8 et 13 pour toute information supplémentaire

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de créer ou de respirer de la poussière. Se laver les mains après utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des oxydants. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Utiliser de bonnes méthodes d'entretien des locaux pour empêcher l'accumulation de poussières. Fermer le conteneur lorsque le produit n'est pas en usage. Conserver à des températures inférieures à 40 °C (104 °F) et 60 °C (140 °F) pendant de courtes périodes. La durée limite de stockage du produit est de 48 mois.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans un local bien aéré

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Au cas où les mesures de contrôle technique et les pratiques de travail ne suffisent pas pour empêcher les expositions excessives, un hygiéniste industriel ou un professionnel compétent, en fonction de l'application spécifique de ce produit, doit sélectionner un équipement de protection individuelle et en déterminer l'utilisation.

Protection respiratoire

Si le contrôle technique ou les méthodes de travail ne permettent de maintenir le niveau d'exposition en dessous des limites autorisées ou si le niveau d'exposition est inconnu, alors un assistant respiratoire certifié NIOSH, Norme Européenne EN149, AS/NZS 1715:2009 doit être utilisé. Le choix et les méthodes d'utilisation des équipements de sécurité y compris les assistants respiratoires, doivent être effectués par un Agent Industriel qualifié ou médecin du travail. Respirateur pour vapeurs organiques avec filtre à poussière/brouillard (A2P2/P3)

Protection des mains

Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374) Matériaux résistants à un contact direct plus prolongé (recommandé : indice de protection au moins égal à 6, correspondant à une résistance à la perméation > 480 minutes selon EN 374) : Gants en nitrile nbr. (>= 0.4 mm d'épaisseur)

Les présentes informations ont été obtenues à partir de références bibliographiques et de données fournies par les fabricants de gants, ou sont issues de comparaisons avec des substances similaires. Veuillez noter que, dans la pratique, la durée de vie de gants de protection résistants aux produits chimiques peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément à la norme EN 374 sous l'influence de multiples facteurs (par exemple, la température). Les gants doivent être remplacés si des signes d'usure sont constatés. Les consignes d'utilisation du fabricant doivent être respectées, compte tenu de la grande diversité des types.

Protection de la peau

Tablier en caoutchouc. Bottes en caoutchouc

Protection des yeux

Lunettes pare-poussière.

Autres précautions:

Des bains oculaires et douches de sécurité doivent être facilement accessibles.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :

Solide Poudre

Couleur

Blanc à blanc cassé

Odeur:

Aucune information disponible

Seuil olfactif:

Aucune information disponible

pH :

5 - 7

Densité

1.0875 - 1.1125

Point/gamme de congelation (C):

128-132°C

Point/gamme de congelation (C):

Aucune information disponible

Point/gamme d'ebullition (C):

Aucune information disponible

Point d'eclair/plage (C):

Aucune information disponible

Methode de point d'eclair:

Aucune information disponible

Seuil d'inflammabilite dans l'air: (%):

Aucune information disponible

Seuil d'inflammabilite dans l'air: (%):

Aucune information disponible

Auto-inflammabilite (C):

Aucune information disponible

Taux d'evaporation (acetate de butyle = 1):

Aucune information disponible

Pression de vapeur (mm/hg a 20 ?C):

0 hPa at 20°C

Densite de vapeur (air = 1):

Aucune information disponible

Hydrosolubilité

Soluble dans l'eau

Temperature de decomposition (C):

Aucune information disponible

Viscosite, Dynamique**(centipoise) a 20 C:**

Aucune information disponible

Viscosite, cinematique**(centistokes) a 20 C:**

Aucune information disponible

Coefficient de division n-Octanol/eau:

Aucune information disponible

Poids Moleculaire:

Aucune information disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité

Pas prévu d'être réactif.

Stabilité chimique

Stable

Possibilité de réactions dangereuses

Impossible.

Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes

Matières incompatibles

Oxydants puissants. Contact avec des agents base. Contact avec les métaux. Amines

Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote. Brome Bromure d'hydrogène Monoxyde et dioxyde de carbone. Formaldéhyde

Directives supplémentaires

Sans objet

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Inhalation**

Extremement irritant pour l'appareil respiratoire.

Contact oculaire

Serieusement irritant pour les yeux avec danger de lésions oculaires

Contact cutané

Nocif par contact cutané Provoque de graves brûlures

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion Irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Peut causer des douleurs abdominales, le vomissement, la nausée et la diarrhée.

Effets chroniques/cancérogénicité

Il n'existe aucune information indiquant que le produit ou ses composants à une concentration de plus de 0.1 % présentent un danger chronique pour la santé.

Données toxicologiques pour les composants

Substances	Numéro CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-bromo-2-nitro-1,3-prop anediol	52-51-7	305 mg/kg (Rat) 307 mg/kg (Rat)	1600 mg/kg (Rat)	> 0.588 mg/L (Rat) 4h > 5 mg/L (Rat) 4h

Substances	Numéro CAS	Corrosion/irritation cutanée
2-bromo-2-nitro-1,3-propane diol	52-51-7	Grave irritation de la peau avec destruction des tissus dermiques (lapin)

Substances	Numéro CAS	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
2-bromo-2-nitro-1,3-propane diol	52-51-7	Serieusement irritant pour les yeux avec danger de lésions oculaires (lapin)

Substances	Numéro CAS	Sensibilisation cutanée
2-bromo-2-nitro-1,3-propane diol	52-51-7	Sur des volontaires humains, le protocole Patch Test n'a pas mis en évidence de propriétés sensibilisantes Ne provoque aucune sensibilisation sur l'animal de laboratoire (cobaye)

Substances	Numéro CAS	Sensibilisation respiratoire
2-bromo-2-nitro-1,3-propane diol	52-51-7	Aucune information disponible

Substances	Numéro CAS	Effets mutagènes
2-bromo-2-nitro-1,3-propane diol	52-51-7	Des effets mutagènes ont été observés pour certains tests in vitro. Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes

Substances	Numéro CAS	Effets cancérogènes
2-bromo-2-nitro-1,3-propane diol	52-51-7	N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales

Substances	Numéro CAS	Toxicité pour la reproduction
2-bromo-2-nitro-1,3-propane diol	52-51-7	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Substances	Numéro CAS	STOT - exposition unique
2-bromo-2-nitro-1,3-propane	52-51-7	Peut irriter les voies respiratoires

diol		
Substances	Numéro CAS	STOT - exposition répétée
2-bromo-2-nitro-1,3-propane diol	52-51-7	Aucune toxicité n'a été observée dans des essais portant sur des animaux à des concentrations nécessitant une classification.
Substances	Numéro CAS	Danger par aspiration
2-bromo-2-nitro-1,3-propane diol	52-51-7	Sans objet

12. DONNEES ECOLOGIQUES

Toxicité

Effets d'écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Substances	Numéro CAS	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour le invertébrés
2-bromo-2-nitro-1,3-propandiol	52-51-7	EC50 (72h) 0.25 mg/L (Skeletonema costatum) EC50 (72h) 0.37 mg/L (Pseudokirchnerella subcapitata) EC50 (72h) 0.89 mg/L (Chlorella vulgaris)	LC50 (96h) 58 mg/l (Pimephales promelas) LC50 (96h) 35.7 mg/L (Lepomis macrochirus) LC50 (96h) 41.2 mg/L (Oncorhynchus mykiss) LC50 (96h) 57.6 mg/L (Cyprinodon variegatus) NOEC (49d) 21.5 mg/L (Oncorhynchus mykiss) LC50 (49d) 39.1 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	EC20 (150m) 2 mg/L (Activated Sludge, Respiration Inhibition) EC50 (150m) 43 mg/L (Activated sludge)	EC50 (48h) 1.4 mg/L (Daphnia magna) EC50 (48h) 3.5 mg/L (Acartia tonsa) NOEC (21d) 0.27 mg/L (Daphnia magna) EC50 (21d) 0.27-0.88 mg/L (Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité

Substances	Numéro CAS	Persistance et dégradabilité
2-bromo-2-nitro-1,3-propanediol	52-51-7	Facilement biodégradable (70% @ 28d)

potentiel Bioaccumulation

Substances	Numéro CAS	Bioaccumulation
2-bromo-2-nitro-1,3-propanediol	52-51-7	0.22

Mobilité dans le sol

Substances	Numéro CAS	Mobilité
2-bromo-2-nitro-1,3-propanediol	52-51-7	KOC = > 4

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. ELIMINATION DES DECHETS

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination

L'élimination doit être conforme aux réglementations gouvernementales et locales. L'incinération conforme aux réglementations locales et gouvernementales est recommandée. La substance NE doit PAS être déversée dans une station de traitement des eaux usées.

Emballages contaminés

Respecter toutes les réglementations gouvernementales et locales en vigueur.

Autres informations

Aucune information disponible

14. DONNEES DE TRANSPORT

Numéro ONU

UN3241

Nom d'expédition des Nations unies

2-Bromo-2-Nitropropane-1,3-Diol

Classes de danger pour le transport

4.1

Groupe d'emballage:

III

Dangers pour l'environnement

Polluant marin

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

15. REGLEMENTATION

Informations réglementaires:

Cette FDS a été préparée conformément des Nations Unies «Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)» et ses révisions.

Classification NFPA:

Santé 3, inflammabilité 2, réactivité 0

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Principales références de la littérature et sources de donnéeswww.ChemADVISOR.com/

NZ CCID

OSHA

Date de révision :

21-janv.-2021

Remarque sur la révision

Commercialisation initiale

Avis de non-responsabilité

Cette information est fournie sans aucune garantie, expresse ou implicite, d'exactitude ou d'intégralité. Les informations ont été obtenues auprès de différentes sources telles que le fabricant et des tierces parties. Ces informations peuvent ne pas être valides dans toutes les situations ou si le produit est utilisé en conjonction avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est entièrement responsable de la détermination d'adéquation de tout autre matériau.

Fin de la Fiche de données de sécurité